

ENQUÊTE

AMAZONIE, NOTRE BIEN COMMUN

PAR **DJAMILA OULD KHETTAB** PHOTOS : **SÉBASTIEN LE CLÉZIO**

Si rien ne change, l'Amazonie va disparaître. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a lancé l'alerte : la plus grande forêt humide au monde pourrait devenir une savane d'ici 2050. Autant dire demain. Alors que faire ? Et surtout, qui doit assumer la responsabilité de la sauvegarde du poumon vert de la planète ? Est-il préférable de laisser sa gestion aux huit pays sud-américains et au département français, la Guyane, sur lesquels il s'étend ? Ou ne vaut-il pas mieux créer un droit de regard international ? La solution se trouve peut-être chez les peuples autochtones qui habitent cette forêt. Car il y va aussi de leur propre survie.

COMPRENDRE





SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

▲ Pour protéger leur territoire des intrusions, les communautés autochtones amazoniennes ont créé des comités d'autodéfense.

Au pied des énormes troncs filant vers la canopée, rien n'indique l'existence d'une ligne de démarcation. Mais c'est bien là que sont « les limites de notre territoire », assure Octavio Mori Sancillez. Dans sa communauté, il joue le rôle de « moniteur environnemental ». Une sorte de lanceur d'alerte, chargé de veiller sur l'intégrité du territoire communal de Pampa Caño, niché en pleine Amazonie péruvienne. En tenue de brousse, bottes en caoutchouc et sac banane à la taille, le moniteur désigne du bout de sa machette une rangée d'arbres. Au-delà débute le périmètre appartenant à Green Gold, une société d'exploitation forestière péruvienne. La concession se situe sur une zone

revendiquée par la communauté indigène. « Ils nous ont proposé de travailler pour eux. On ne veut pas de leur argent, s'exclame le moniteur. On veut récupérer notre territoire. »

Pour transporter le bois tropical, qui finira en parquet dans des logements du monde entier, à travers cette région reculée du Pérou accessible seulement par bateau, l'entreprise construit une route. Comme une saignée au cœur de la forêt amazonienne. « Ils nous tuent à petit feu, se désole le moniteur. Ils abattent des arbres qui sont sacrés pour nous. » À plusieurs reprises, les membres de la communauté de Pampa Caño ont tenté de s'interposer pour empêcher l'avancée des travaux. En vain.

Vue du ciel, la jungle s'étire à l'infini, sans rien d'autre à l'horizon que cette immense étendue vert émeraude zébrée de rivières et de marécages. Mais sous la pression des engins à moteur, la plus grande forêt humide au monde rétrécit. Un quart du bassin amazonien est dans un état très avancé de déforestation, alerte la Coordination des organisations indigènes amazoniennes (Coica), dans un rapport paru en 2022. Or les scientifiques sont unanimes : si 20 % à 25 % de la forêt amazonienne venait à disparaître, son écosystème s'effondrerait. « Chaque nouvelle parcelle grignotée sur la forêt primaire peut perturber durablement l'équilibre » du continent sud-américain et du monde entier, met en garde Éric Moranval, chargé de campagne "forêts" pour Greenpeace. Il décrit un engrenage infernal : plus on déforeste, plus on perturbe le cycle de l'eau, causant une baisse des précipitations,

et plus on tend vers un assèchement de la forêt humide, faisant croître le risque d'incendies.

Un basculement majeur se produit déjà : une partie du massif forestier rejette plus de carbone qu'elle

“

**LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE
SERA PIRE SI L'AMAZONIE CESSE
D'ÊTRE UN Puits
DE CARBONE**

”

n'en absorbe, révèle une étude publiée en avril dernier dans la revue scientifique *Nature Climate Change*. Or, si l'Amazonie ne parvient plus à jouer son rôle de puits de carbone, le

dérèglement climatique sera bien pire, affirment les auteurs de cette étude.

Coopération internationale

Tandis que des feux géants dévoraient une partie de l'Amazonie brésilienne durant l'été 2019, le président Emmanuel Macron a proposé d'inscrire l'Amazonie comme bien commun. Le principe : reconnaître un statut juridique spécial à l'Amazonie et un rôle particulier à la communauté internationale dans la gestion de ce poumon vert, dans la mesure où il profite à toute l'humanité et où sa destruction met en péril la planète. L'idée, loin d'être nouvelle, suscite toujours autant de méfiance chez les premiers concernés, explique Pierre-Yves Cadalen, politologue : « *Les populations amazoniennes ne veulent pas que l'écologie serve de prétexte à une nouvelle ingérence.* » « *Aucun pays amazonien ne va accepter de renoncer à exercer sa souveraineté sur l'un de ses territoires* », renchérit Michel Prieur, spécialiste du droit de l'environnement. Imaginer une nouvelle instance pour gouverner de manière multilatérale l'Amazonie n'est pas nécessaire, car il existe déjà des « *outils puissants de gestion collective d'espaces d'importance internationale avec des mécanismes de contrôle et de sanction efficaces* », telle la Convention de Ramsar sur les zones humides ou la Convention de l'Unesco sur la sauvegarde du patrimoine mondial, estime le professeur de droit. Aujourd'hui, 150 000 kilomètres carrés de l'Amazonie sur 6,9 millions au total sont classés au patrimoine mondial. « *On pourrait envisager d'en inscrire plus*, suggère Michel Prieur. *Les États amazoniens ne s'y opposeraient pas.* » Le juriste préconise aussi le renforcement et l'élargissement des partenariats régionaux existants, comme l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OCTA). Aujourd'hui simple État observateur, la France, qui possède avec le département de la Guyane un bout d'Amazonie, pourrait devenir membre de cette organisation. « *Ce qui ouvrirait la voie à une meilleure coopération entre les pays amazoniens et l'Union européenne* », estime-t-il. Lors du Sommet de Belém, organisé l'an dernier au Brésil, les pays membres de l'OCTA se sont d'ailleurs engagés à relancer la coopération régionale pour la »



ÉCLAIRAGE

MENACES SUR LES MILITANTS AUTOCHTONES

Son portrait trônait dans l'amphithéâtre de l'université de Tarapoto où se déroulait en avril dernier une réunion préparatoire au Forum social pan-amazonien (Fospa). Les organisations indigènes présentes ont ainsi rendu hommage à Quinto Inuma Alvarado, chef de Santa Rosillo de Yanayacu, une communauté autochtone située en Amazonie péruvienne. Il y a environ un an, ce leader a été tué par balles. Personne n'a encore été jugé.

Le chef communautaire, en lutte pour obtenir un titre de propriété collectif, avait pourtant été placé sous protection judiciaire, un mécanisme mis en place par les autorités péruviennes depuis 2021. « *Ce n'est qu'un bout de papier* », assène Marisol Garcia Apagüeno, présidente de la fédération autochtone Fepikecha, elle-même sous protection. « *Le commissariat le plus proche devrait faire un suivi. Ce n'est pas le cas. Pour nous protéger, il faut commencer par reconnaître nos territoires.* »



1300 DÉFENSEURS ENVIRONNEMENTAUX ASSASSINÉS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES.



Pas moins de 1 300 défenseurs environnementaux, principalement des autochtones, ont été assassinés au cours des dix dernières années, faisant de l'Amérique latine, selon l'ONG Global Witness, la région la plus dangereuse au monde pour les militants de l'environnement. La situation est plus grave encore dans les zones transfrontalières, rongées par les économies criminelles « *en raison d'une faible présence des États* », précise Manuel Cornejo, directeur du Centre amazonien d'anthropologie et d'application pratique (CAAAP), soutenu par le Secours Catholique. L'octroi d'une protection individuelle ne suffit pas à garantir la sécurité des militants autochtones, observe-t-il. « *Mettre à l'abri un défenseur menacé en le coupant de son territoire ne résout pas le problème. Les États doivent considérer les défenseurs environnementaux en tant que sujet collectif, et non pas individuel comme c'est le cas aujourd'hui.* » ■



SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

▲ Obtenir un titre de propriété collectif relève d'un processus administratif complexe, long et de plus en plus coûteux.

» sauvegarde de l'Amazonie. Objectif : zéro déforestation d'ici 2030. Mais « l'OCTA ne dispose toujours pas de secrétariat général et aucun nouveau moyen n'a été annoncé », fait observer Ximena Ortiz, chargée de projets au Secours Catholique.

Mise sous cloche

Pour atteindre cet objectif, des pays amazoniens continuent de miser sur une stratégie de conservation héritée des années 1980, selon laquelle les forêts tropicales sont mieux protégées quand elles sont vidées de toute présence humaine. La plupart du temps, le tracé des aires de conservation est établi sans consulter les communautés autochtones qui y vivent. Les conséquences sont dramatiques : des communautés indigènes présentes sur une aire de conservation sont expulsées de leurs terres et celles vivant en dehors voient leur accès à ces aires limité, voire refusé, pour la cueillette de fruits ou de plantes médicinales, pour la pratique de la

chasse traditionnelle ou la visite de lieux spirituels, perdant ainsi progressivement leurs connaissances ancestrales. « On cherche de

nouveaux moyens de subsistance », confie Rusbel Casternoque, l'un des chefs de file du peuple Kukama, affecté par la création de la réserve nationale Pacaya Samiria, la plus grande aire protégée

du Pérou. « Certains se mettent à l'élevage de poules, d'autres à la pisciculture. Ce n'était pas notre culture. On doit s'adapter. »

De nombreux observateurs mettent en garde contre la « mise sous cloche » d'une forêt habitée par plus de 30 millions d'habitants. « C'est illusoire de dire qu'on sauve la planète en protégeant l'Amazonie sans les peuples », soutient Aude Hadley, responsable du pôle Amérique latine et Caraïbes au Secours Catholique. « Toute politique publique qui touche à l'Amazonie doit être pensée et décidée à partir des peuples autochtones », déclare Manuel Cornejo, directeur du Centre amazonien d'an-

“
ON NE PRÉLÈVE QUE CE DONT
ON A BESOIN POUR SE NOURRIR
OU SE SOIGNER.
”

thropologie (CAAAP), partenaire du Secours Catholique. « *Ce sont les peuples autochtones qui ont protégé l'Amazonie durant des millénaires. C'est nous qui devons apprendre d'eux.* » Les zones les mieux protégées de la forêt amazonienne se trouvent d'ailleurs sur les territoires où les communautés autochtones bénéficient de droits juridiques collectifs leur garantissant un usage exclusif des ressources naturelles disponibles – à l'exception des ressources souterraines qui restent la propriété de l'État. C'est la conclusion d'un rapport récent de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui qualifie les peuples indigènes de « *meilleurs gardiens* » de la forêt. La raison ? La plupart des peuples autochtones ne pratiquent pas une agriculture ou un élevage intensifs. À la différence des sociétés occidentales, ces peuples ne suivent pas une logique d'accumulation car ils sont en dehors des circuits monétaires et financiers. « *On ne prélève que ce dont on a besoin pour se nourrir ou se soigner* », résume Goldert Inuma Yaicate, en se faufilant à travers la végétation luxuriante du territoire communal de Libertad. Le jeune moniteur marque une pause et montre une entaille verticale pratiquée sur un tronc : « *On a juste pris de quoi faire une machette. On n'a pas abattu l'arbre.* » Les peuples autochtones ont en commun d'avoir noué une « *relation particulière avec la nature, à la fois matérielle et spirituelle, qui repose sur des*



liens d'interdépendance », explique Irène Bellier, anthropologue. Dans leur cosmovision, les humains « *ne possèdent pas la terre, ils lui appartiennent* », poursuit la chercheuse au CNRS. « *Il est donc impossible de s'approprier ses ressources* ». Protéger une vie en osmose avec la nature est « *essentiel pour la subsistance de ces peuples, mais aussi pour qu'ils puissent continuer à interagir avec les esprits* ».

Autodétermination

Garantir les droits fonciers collectifs des peuples autochtones, consacrés par les législations des pays amazoniens, est donc

▲ **Rusbel Casternoque** rêve que le territoire intégral du peuple Kukama soit un jour reconnu par l'État péruvien.

FOCUS

FAIRE RESPECTER LE DROIT À LA CONSULTATION

Les pays amazoniens, à l'exception du Suriname, du Guyana et de la France, ont ratifié la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui consacre notamment le droit des peuples autochtones à être consultés. La Bolivie en a même fait un principe constitutionnel en 2009. « *Avant qu'un projet soit mené sur un territoire autochtone, les pouvoirs publics doivent consulter la communauté concernée de façon libre, donc sans pression, et*

en offrant un accès à l'information en amont », explique Aude Hadley, responsable du pôle Amérique latine et Caraïbes au Secours Catholique. En réalité, ce droit est loin d'être respecté. « *Les modalités de mise en œuvre des consultations ne sont détaillées ni dans la Convention de l'OIT ni dans les législations nationales, ce qui donne lieu à des pratiques arbitraires : la date de la consultation n'est pas annoncée en avance, la langue utilisée est inadaptée au public* », observe

Sofia Cevallos, anthropologue. Beaucoup y voient un manque de volonté politique d'associer les peuples indigènes à la prise de décision. « *Le droit à la consultation est une opportunité, mais les États font le minimum pour se plier à leurs engagements car ils continuent de voir les peuples autochtones comme un obstacle au développement des terres qu'ils convoitent* », considère ainsi Javier Jahncke, représentant de la Commission épiscopale pour l'action sociale (CEAS). ■

COMPRENDRE

primordial à la préservation de la forêt et de la biodiversité. De part et d'autre du bassin amazonien, les communautés autochtones se battent pour faire valoir leur droit à l'autonomie et faire reconnaître ou élargir leur territoire. Mais la procédure de titularisation des terres indigènes est longue, complexe et de plus en plus coûteuse. « *Les démarches requièrent des compétences techniques que nous n'avons pas* », souligne Alfonso Lopez, président de la fédération Acodecospat, qui regroupe une soixantaine de communautés autochtones péruviennes. « *On se cotise pour payer les frais des conseillers juridiques, des avocats et des ingénieurs ainsi que les déplacements en ville où nos dossiers sont étudiés*. Depuis l'an dernier, l'enregistrement des parcelles dans le cadastre est à notre charge. »

Reste le plus difficile : sécuriser les territoires indigènes reconnus, qui subissent des intrusions répétées par cooptation ou par force aussi bien d'entreprises légales, en accord avec les gouvernements, que d'organisa-

tions criminelles. « *L'Amazonie est encore vue comme un espace à conquérir* », déplore Manuel Cornejo. Pour protéger leur territoire, les communautés autochtones forment des patrouilles afin de détecter des infiltrations illégales et les dénoncer aux autorités publiques. Il arrive que des habitants saisissent

« *les vivres, le stock de carburant ou les outils des intrus pour les empêcher d'avancer* », relate le moniteur de Libertad.

Face à cela, beaucoup aspirent à un nouveau modèle de gouvernance, inspiré de l'expérience menée en Bolivie. Depuis

“

**DÉFENDRE L'AMAZONIE
ET LES PEUPLES
AUTOCHTONES NOUS
CONCERNE TOUS.**

”

2009, la Constitution bolivienne consacre le principe d'autodétermination. Les nations autochtones, constituées en gouvernement autonome, peuvent exercer sur leur territoire des pouvoirs judiciaire, législatif et réglementaire. « *Le fait de reconnaître l'autonomie des communautés indigènes n'offre pas une garantie de sécurité juridique suffisante. La fragmentation de notre territoire ancestral en communautés déconnectées les unes des autres ne fait que nous affaiblir. Il faut aller vers la reconnaissance d'un droit à l'autodétermination des peuples indigènes sur leur territoire intégral* », soutient Jésus Saan Intakea, une figure du peuple Awajun. Il y a trois ans, son peuple a autoproclamé l'établissement d'un gouvernement autochtone Awajun regroupant quatre régions administratives péruviennes et près de 78 000 habitants. Depuis, une assemblée délibérative composée de représentants des communautés membres élabore un « *plan de vie* ». Une sorte de constitution interne. « *Il y a beaucoup à gagner à encourager les initiatives locales qui permettent une plus grande reconnaissance des peuples autochtones comme sujet politique*, estime Aude Hadley. *Défendre l'Amazonie et les peuples autochtones amazoniens est une question qui nous concerne tous car la destruction de l'Amazonie est en partie liée à nos comportements et à nos systèmes alimentaires.* »

► Contrairement aux sociétés occidentales, les peuples autochtones amazoniens ne pratiquent pas une agriculture intensive.



SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF



SEBASTIEN LECLERCQ / SOT

Consommer moins

À elle seule, l'agriculture est responsable à 84 % de la déforestation de l'Amazonie, le reste étant le fait d'activités extractives, indique la Coica. Une grande partie de cette production agricole est acheminée vers l'Union européenne, deuxième importateur mondial de matières premières liées à la déforestation, selon l'ONG WWF. Le Parlement européen a décidé d'agir : dès janvier 2025, le café, le cacao, le soja ou encore l'huile de palme seront bannis du marché européen si ces produits proviennent de terres déboisées après décembre 2020. Les importateurs devront pouvoir tracer la chaîne d'approvisionnement des produits jusqu'à la parcelle d'origine. « *C'est possible sur de gros produits comme le bois, mais des graines ou des tourteaux de soja se mélangent facilement. Connaître la parcelle de production n'est donc pas suffisant* », considère Éric Moranval de Greenpeace. « *Le seul moyen serait d'avoir une ségrégation totale des produits durant tout leur acheminement avec des cargos zéro déforestation venant d'Amérique du Sud.* » « *La limitation des importations ne résoudra pas à elle seule le problème de la déforestation et de l'accaparement des terres* », estime pour sa part Marie-Gabrielle Piketty, économiste. « *Les producteurs se tourneront vers des marchés moins exigeants.* » Pour la directrice de

Terramaz, un projet d'appui au développement des territoires amazoniens, l'Europe devrait apporter une réponse plus ciblée : « *Il faut faire une différence entre les territoires qui déforêtent massivement et les territoires où les acteurs locaux sont engagés dans une stratégie d'inclusion sociale, de transition agricole durable et de restauration des terres dégradées*, déclare-t-elle. *C'est là qu'il serait intéressant pour l'Union européenne d'aller plus loin dans la coopération.* »

Concentrer les efforts sur l'Amazonie peut avoir un effet négatif sur les écosystèmes environnants, tout aussi fragiles. Le Cerrado, une savane devenue le nouveau front d'expansion agricole du Brésil, disparaît deux fois plus vite que l'Amazonie. Il représente aujourd'hui 50 % de la surface plantée en soja, une culture notamment destinée à nourrir les animaux d'élevage en Europe. « *L'attention portée à l'Amazonie est une bonne chose mais cela ne devrait pas être au détriment des autres biomes*, met en garde Aude Hadley du Secours Catholique. « *Nous n'avons pas d'autre choix que de consommer moins et d'aller vers un changement de modèle, en nous inscrivant dans une logique de reterritorialisation des systèmes alimentaires et de circuit court.* » Autrement dit, la logique inverse de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, en discussion. ■

▲ À ce jour, 17% de la forêt amazonienne a été déboisée.

L'ENTRETIEN

« IL FAUT INCLURE TOUS LES ACTEURS DES NÉGOCIATIONS JUSQU' AUX SOLUTIONS »

Pour mieux protéger la forêt amazonienne et les droits des peuples autochtones qui y vivent, comment améliorer la gouvernance de ces territoires immenses ? Entretien avec Meriem Bouamrane et Nigel Crawhall, responsables de projets à l'Unesco.

PROPOS RECUEILLIS PAR **DJAMILA OULD KHETTAB**

PARCOURS

MERIEM BOUAMRANE

1998

Rejoint le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco au bureau régional de Dakar.

2020

Nommée chef de section Recherches et politiques du MAB.

2024

Devient conseillère principale Partenariats pour des solutions fondées sur la nature au Bureau de la planification stratégique de l'Unesco.

NIGEL CRAWHALL

1999

Commence à travailler en coopération avec l'Unesco sur les questions des savoirs autochtones et du patrimoine immatériel.

Depuis 2017

Chef de section du programme des Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) de l'Unesco.

Secours Catholique : En Amazonie, près de 17 % de la forêt primaire a été détruite. Avons-nous atteint un seuil critique ?

Nigel Crawhall : La question du déboisement est un défi mondial. Dans le bassin amazonien, la situation est très diverse. On remarque que là où les communautés autochtones gèrent leur territoire, la forêt se trouve dans un état excellent, comme au Guyana ou au Suriname.

Meriem Bouamrane : Les politiques publiques sont très importantes dans la gestion de ce bassin. La déforestation de l'Amazonie dans certains pays a augmenté pour encourager une exploitation économique de ces territoires au détriment de la conservation de leurs écosystèmes. Selon une étude récente publiée début 2024, il semblerait qu'il y ait des débuts de signaux positifs venant du Brésil, qui restent à confirmer¹.

L'Unesco a un programme de lutte contre la déforestation, notamment au niveau de huit réserves de biosphère dans quatre pays amazoniens (MAB), qui couvrent 5 % du bassin amazonien. Dans ces réserves de biosphère, on essaie de

démontrer qu'il est possible de développer un territoire et d'assurer un revenu aux habitants sans détruire les écosystèmes, avec des activités économiques comme l'agroforesterie, l'apiculture et la reforestation.

Le prochain G20 aura lieu en novembre au Brésil. Il est crucial que les chefs d'État mettent en œuvre les accords internationaux sur ces enjeux environnementaux et qu'ils s'appuient sur certaines bonnes pratiques pour concilier conservation de la biodiversité des écosystèmes et développement économique durable.

S.C. : Devrait-on reconnaître l'Amazonie comme un bien commun et réfléchir à un nouveau mode de gouvernance ?



ÉLODIE PERRIOT / SCDF



N.C. : Dans l'histoire des Nations unies, l'État est l'acteur-clé. Mais il y a plusieurs acteurs et l'enjeu est de savoir comment aménager les relations interétatiques, intercommunautaires et entre l'État et les communautés. Il est là, le vrai pacte. Il faut avoir une coopération paisible et intelligente pour assurer la durabilité des écosystèmes amazoniens.

M.B. : Les enjeux de biodiversité et de changement climatique transcendent les frontières politiques et nationales. Quand un incendie se produit dans un pays, il peut très facilement se propager dans un pays voisin. Il y a un enjeu de coopération technique et scientifique, et de partage de données et d'informations. Nous encourageons la coopération transfrontière. Le programme MAB

de l'Unesco comprend plusieurs sites transfrontaliers en Amérique latine pour gérer ensemble des territoires.

Si on n'arrive pas à conserver des écosystèmes-clés et la biodiversité, on ne pourra plus vivre sur cette planète. Les activités économiques destructrices doivent être rapide-

“
**ON PEUT APPRENDRE
DES PEUPLES AUTOCHTONES
AMAZONIENS.**
”

ment abandonnées et remplacées par des alternatives durables. Tout le monde a intérêt à préserver ce vivant, y compris les grands groupes industriels, les banques et les fonds

d'investissement. Il faut inclure ces acteurs-là dans les négociations et la mise en œuvre des solutions. Tous les acteurs doivent respecter les engagements internationaux en faveur de la biodiversité et favoriser le dialogue entre les autorités publiques, les secteurs économiques et financiers et les citoyens qui vivent dans ces territoires.

Il est également essentiel d'investir sur le temps long : dans certaines communautés autochtones, les décisions sont prises si aucun impact négatif n'est possible pour sept générations. C'est important d'apprendre de ces communautés. Sommes-nous capables de prendre des décisions pour plusieurs générations pour nous assurer que les générations futures connaissent l'Amazonie dans de meilleures conditions ?

COMPRENDRE



ÉLODIE PERRIOT / SCCF

S.C. : L'Union européenne va interdire dès 2025 l'importation de produits qui contribuent à la déforestation. Que pensez-vous de cette décision ?

M.B. : Les causes directes et indirectes de la déforestation doivent être mieux connues et partagées. Très souvent, les consommateurs ne savent pas que lorsqu'ils achètent certains produits alimentaires ou textiles, ils contribuent à la destruction d'environnements-clés qui mettent des années à se régénérer ou qui sont irremplaçables, comme l'Amazonie. Cet engagement de l'Union européenne contre la déforestation importée permet de mieux révéler ces liens invisibles et de responsabiliser.

S'il y a une prise de conscience des consommateurs et des engagements clairs et mesurables des pouvoirs publics, alors une chaîne

vertueuse peut se mettre en place. Et l'alternative existe de pouvoir investir dans des solutions durables. Nous encourageons les investisseurs, les grands groupes financiers et bancaires à stopper les investissements désastreux pour la conservation de la biodiversité. Nous les exhortons à soutenir la transition écologique et à investir plutôt dans des économies durables.

S.C. : Et à associer davantage les peuples autochtones qui habitent le bassin amazonien ?

N.C. : On peut apprendre des peuples autochtones amazoniens. Ils peuvent nous aider à repenser cette question de voie de développement et à comprendre ces écosystèmes très complexes.

L'Unesco est l'une des agences fondatrices d'une plateforme intergouvernementale sur la biodi-

versité et les écosystèmes (IPBES). Cette plateforme conseille tous les gouvernements du monde sur les bonnes pratiques en matière de protection de la biodiversité et des écosystèmes. Auparavant, seuls des scientifiques et des universitaires étaient consultés. Aujourd'hui, nous aidons les peuples autochtones à s'engager dans ce processus pour pouvoir entendre une diversité de voix autour de la table.

M.B. : En effet, il est important de reconnaître et de valoriser les savoirs des peuples autochtones. C'est ce croisement entre les savoirs autochtones et les connaissances scientifiques qui va permettre d'apporter des solutions à des enjeux très complexes que personne ne peut régler seul. C'est ce que nous faisons à travers notre programme en Amazonie pour prévenir et gérer

les feux de forêt en nous appuyant sur des informations communiquées par les communautés locales, qui peuvent observer des signaux (phénomène météorologique, disparition de telle ou telle espèce de plante ou d'oiseau), et sur des informations apportées par des scientifiques et des données satellitaires. Certaines zones sont parfois très difficiles d'accès et il faut donc vérifier en temps réel si un incendie a débuté pour pouvoir envoyer une équipe très rapidement.

Pour certaines communautés autochtones et locales, les êtres humains sont des gardiens du vivant. À ce titre, ils ont une responsabilité encore plus grande de transmettre tout ce vivant aux générations futures.

S.C. : Mais ils déplorent de ne pas être suffisamment consultés...

N.C. : Il existe un cadre mondial pour protéger leurs droits, notamment le droit à la consultation. Après avoir épuisé les recours nationaux, ils peuvent aviser le rapporteur spécial sur les droits de l'homme. Une procédure peut alors être engagée, avec des visites sur le terrain. Évidemment, ce n'est pas toujours facile. Nous devons mieux informer les peuples autochtones de l'existence de ces mécanismes.

M.B. : Dans les réserves de biosphère de l'Unesco, les communautés autochtones non seulement doivent être consultées mais aussi doivent tenir un rôle dans la gestion de ces territoires. Un dialogue entre les communautés autochtones, les autorités locales et les pouvoirs publics doit être instauré dès le début. C'est la condition pour établir un plan de gestion concerté et interdisciplinaire qui prenne en compte les connaissances, l'expertise et les

représentations de chacun. Cette approche est une des conditions de succès. C'est un modèle de partage d'informations et de gouvernance du futur, comme la Convention citoyenne pour le climat en France où

“
**CONSERVER 30 %
DE TERRE NE SERT À
RIEN SI L'ON CONTINUE
DE DÉTRUIRE LES 70 %
RESTANTS.**
”

l'on a invité des experts à dialoguer avec des citoyens et des politiques. On a besoin de tous les talents et de toutes les expertises pour les traduire en actes et en engagements tangibles et mesurables.

S.C. : Des organisations autochtones alertent sur les effets pervers des aires de conservation qui, selon elles, bafouent leurs droits fonciers et n'empêchent pas la dégradation des écosystèmes.

N.C. : Isoler un territoire en disant qu'une partie sera un lieu de conservation et l'autre partie une zone d'exploitation, scientifiquement ça ne marche pas, car tout est lié : pour gérer un territoire, il faut comprendre le système des bassins d'eau, la direction du vent, la migration des animaux. On constate de plus en plus que cette solution ne fonctionne pas si tout autour de ces espaces protégés, des territoires continuent d'être dégradés et des peuples autochtones déplacés contre leur gré, entraînant une perte de culture et de savoir.

M.B. : Les pays qui ont adopté le cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité se sont enga-

gés à conserver au moins 30 % de leur territoire. Il faut être vigilant, cette augmentation en termes de surface doit comporter un réel engagement et des moyens financiers.

Il faut aussi s'entendre sur les modalités de la conservation, car on se retrouve face à des représentations différentes. Si conserver signifie mettre sous cloche, c'est une philosophie qui date. Il faut pouvoir choisir des trajectoires de développement qui soient les plus respectueuses de la conservation par le biais d'une négociation entre les autorités publiques et les communautés locales. Parfois il est bénéfique que, sur une certaine période et pour un écosystème précis, l'humain n'intervienne plus. Parfois aussi, un certain niveau d'activité humaine est nécessaire pour conserver la biodiversité d'un territoire.

Mais vouloir conserver 30 % de la planète ne sert à rien si l'on continue de détruire les 70 % restants. Le territoire doit vraiment être repensé de manière interconnectée et interdépendante. Il y a des activités économiques vraiment destructrices, qu'il faut stopper, et il est vital de trouver des alternatives en complément de toute une batterie d'outils réglementaires, comme les aires protégées, les aires communautaires ou les agroforêts, qui impliquent différents acteurs avec des objectifs partagés issus d'une concertation.■

¹ En recul depuis un an, la déforestation en Amazonie brésilienne a atteint en janvier et février passés son plus bas niveau en six ans, selon une étude publiée en mars dernier par l'institut Imazon. La surface déboisée en janvier et février représentait toutefois l'équivalent de 327 terrains de football, indique l'institut.



ICI ET LÀ-BAS

GUYANE: L'AMAZONIE FRANÇAISE EN DANGER

Dans ce département français situé à plus de 7 000 kilomètres de la métropole et couvert de forêt primaire, les activités extractives, légales et clandestines, mettent en danger la biodiversité. Et la subsistance des peuples autochtones guyanais, qui revendiquent des droits spéciaux.

PAR **DJAMILA OULD KHETTAB**

En comparaison d'autres territoires amazoniens, la forêt primaire reste encore préservée en Guyane. Mais cette réserve de biodiversité, la plus grande sur le sol français, est convoitée. Sous la canopée, une économie parallèle s'est développée : près de 7 000 chercheurs d'or clandestins, motivés par la montée du

cours mondial, se répartissent sur environ 400 sites, selon la préfecture. Le bilan de l'orpaillage illégal reste élevé malgré le renforcement des moyens militaires depuis 2008. « *La Guyane est un territoire très grand et difficile à contrôler* », explique François-Michel Le Tourneau, géographe. « *Les deux fleuves frontières sont des points de passage faciles.* » Pour extraire

AVIS D'ACTEUR

CRISTINA ROSERO, COORDINATRICE TECHNIQUE DU PROJET TERRAMAZ

« LA COOPÉRATION À L'ÉCHELLE LOCALE EST LE FACTEUR-CLÉ »

Alors que la coopération entre les communautés autochtones et les pouvoirs publics piétine en Guyane, ailleurs en Amazonie, des initiatives locales voient le jour.

« **L**a capacité de dialogue entre les gouvernements et les peuples indigènes varie en fonction de la situation politique du pays. En Équateur, les dirigeants étaient plus enclins à dialoguer avec les peuples autochtones dans les années 2000. C'est moins le cas aujourd'hui. Sous l'impulsion de Lula Ignacio da Silva, de retour au pouvoir, le Brésil veut remettre au centre du débat la question de la protection de l'Amazonie et des droits des peuples autochtones, négligée par le gouvernement précédent. On

le voit avec la tenue en 2023 des Dialogues de Belém ouverts aux sociétés civiles amazoniennes, durant lesquels des organisations indigènes ont pu soumettre des propositions.

Les peuples autochtones amazoniens sont des acteurs politiques très organisés, tant au niveau local que panamazonien, par le biais de la Coordination des organisations indigènes du bassin amazonien (Coica). Mais leur situation n'est pas identique : des communautés ont un territoire si petit et si déforesté qu'elles doivent s'adapter, voire pen-

ser à partir, comme au Pérou, alors que d'autres ont conservé un grand territoire et peuvent toujours y vivre. À l'échelle locale, la coopération avec les pouvoirs publics fonctionne mieux. Des communautés locales et des autorités politiques montent ensemble des projets de sauvegarde des territoires : formation au pilotage de drone pour surveiller les aires forestières, action de monitoring contre les intrusions, canal de communication direct avec les préfectures. De plus en plus d'actions conjointes voient le jour. Pour autant, tout n'est pas résolu. » ■



POUR ALLER PLUS LOIN

le métal précieux, les travailleurs clandestins abattent des arbres et déversent des tonnes de mercure – un métal lourd interdit en France depuis 2006. Outre un désastre écologique et sanitaire, cette activité, menée par des personnes fortement armées, est synonyme d'insécurité pour la population locale. « *Les orpailleurs s'installent de plus en plus près des villages et utilisent leurs armes à feu pour intimider les habitants* », explique Jean Coursimault, délégué interrégional de l'Outre-mer au Secours Catholique. L'industrie minière légale fait aussi des ravages. « *Des demandes de permis d'exploration ou d'exploitation, la préfecture en reçoit régulièrement* », déplore Éric Louis, président du grand conseil coutumier, un organe représentatif des peuples autochtones guyanais. Dans son village, à Kuwano, les habitants s'opposent depuis près d'un an à l'implantation de Sudmine, une entreprise française spécialisée dans la recherche de coltan, un minerai essentiel à l'industrie électronique. Le périmètre de recherche accordé à Sudmine empiète en effet sur leur zone de pêche, risquant de contaminer les cours d'eau et les poissons – et donc d'intoxiquer ceux qui les consomment. Comme souvent, le permis d'exploration a été délivré par la préfecture sans consulter au préalable la population locale. Et quand une communauté est consultée sur un projet minier, « *les délais de recours sont trop courts* », dénonce Éric Louis. « *C'est comme si nous n'avions pas notre mot à dire* ». Selon les organisations amérindiennes guyanaises, leurs voix seraient mieux prises en compte si l'État français acceptait de ratifier la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), relative aux droits des peuples indigènes. Pour justifier leur refus, les autorités françaises invoquent le principe constitutionnel d'unicité du peuple français. « *On ne pourrait donc pas attribuer de droits spéciaux aux Amérindiens* », précise François-Michel Le Tourneau. « *Ce qui bloque la reconnaissance de la qualité de peuple aux Amérindiens*. » Et ralentit le processus de rétrocession des terres. L'État français, propriétaire de plus de 90 % du foncier guyanais, s'était engagé en 2017 à restituer 400 000 hectares de terres aux Amérindiens. Les discussions n'ont quasiment pas avancé depuis. ■

Core : un programme d'actions pour une transition écologique juste dans le monde



La défense des droits fonciers des peuples autochtones est l'un des principaux axes d'action du programme Communautés résilientes (CoRe), déployé depuis 2021 par le Secours Catholique. Ce programme, soutenu par l'Agence française de développement (AFD) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), est mis en œuvre avec 20 partenaires du Secours Catholique de 15 pays du monde, dont le Brésil, la Bolivie, la Colombie et le Pérou. Objectif : réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Cela passe par un soutien à des solutions locales pour aller vers une transition écologique juste, tels que des projets d'agroécologie, des initiatives pour des villes inclusives et durables, ou des actions d'accompagnement des migrants environnementaux. La mise en réseau de partenaires, l'échange d'expériences, l'articulation avec le travail de recherche et de plaidoyer sont des composantes essentielles du programme.

À LIRE

Un rapport sur les biens communs

Dans le cadre du programme Communautés résilientes, le Secours Catholique et ses partenaires sud-américains publieront en novembre prochain un rapport sur « Les biens communs pour la transition écologique juste dans des systèmes alimentaires ». Ce rapport présentera les principaux enseignements d'un processus de recherche-action participative, conduit par le Secours Catholique et huit de ses partenaires d'Amérique latine – au Brésil, en Bolivie, en Colombie et au Pérou. Les études de cas réalisées à l'échelle communautaire ont permis de mettre en lumière les stratégies communautaires pour prendre soin de ces biens communs, aussi bien matériel (eau, terre, forêt etc.) qu'immatériel (savoirs autochtones, organisation communautaire etc.) afin de renforcer l'autonomie des communautés et des familles paysannes et indigènes ainsi que de plaider pour des politiques publiques adaptées.